

AFFAIRE N° 39/16. - Utilisation par autorisation spéciale d'une plus-value provenant de l'octroi de mer pour doter divers articles de la section de fonctionnement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation d'utiliser une plus-value provenant de l'octroi de mer pour doter divers articles de la section de fonctionnement par autorisation spéciale, savoir :

<u>en recettes</u> au chapitre 972 - Article 7 580 une recette complémentaire de	10 000 000
pour le chapitre 936	
article 611 - Rémunérations personnel temporaire	6 000 000
article 618 - Charges Sociales	4 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité. Affaire n° 39/16

M
Saint-Louis, le 6 Mars 1970
Bon le Siek
Le Secrétaire Général
Signé: H. Kester
Bon l'opie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Cl. Kerproun